

GRIPPE A/H1N1 :

de quoi s'agit-il et quelles précautions pour l'éviter ?

La nouvelle grippe A/H1N1 dite grippe « porcine » est une infection humaine par un virus grippal qui infecte habituellement les porcs ; mais ce virus se transmet désormais d'homme à homme. La transmission du virus de la grippe se faisant principalement par voie aérienne (par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons) mais pouvant également être manu portée (transmission par les mains et les objets contaminés), il faut éviter tout contact avec une personne malade, se laver régulièrement les mains au savon et/ou avec une solution hydroalcoolique.

Pour l'instant, il n'existe pas de vaccin contre ce nouveau virus. Un délai de plusieurs semaines à plusieurs mois sera nécessaire pour que ce futur vaccin soit disponible.

- **Les symptômes de la grippe A/H1N1 chez l'homme** sont, dans la majeure partie des cas, les mêmes que ceux de la grippe saisonnière : fièvre, courbatures, toux et fatigue notamment.
- **Si vous allez dans un pays touché par la grippe** : Conformez-vous aux recommandations émises par les autorités sanitaires locales.
- **Si vous venez d'un pays touché par la grippe porcine** et si vous avez dans les 7 jours qui suivent votre retour : fièvre supérieure à 38° et/ou courbatures ou grande fatigue + toux ou difficultés à respirer → Prenez contact avec votre médecin traitant ou appelez le 15

Sources : Site interministériel traitant des menaces pandémiques grippales
<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>

Plan canicule

Comme les années précédentes, les communes ont en charge de recenser à titre préventif, les personnes vulnérables et isolées à leur domicile afin de pouvoir agir vite et leur venir en aide en cas de déclenchement du plan canicule.

Un registre est donc ouvert en Mairie. Ces personnes peuvent, si elles le souhaitent, s'y inscrire soit par téléphone (02 37 31 58 13), soit directement en Mairie lors des permanences.

Bruit : rappel de la réglementation

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scies mécanique ne peuvent être effectués que dans les plages horaires suivantes :

	Matin	Après-midi
Jours ouvrables	8h30-12h	14h30-19h30
Samedi	9h-12h	15h-19h
Dimanche et jours fériés	10h-12h	

Pour la tranquillité de tous, merci de respecter ces horaires.

Dates à retenir

Le 5 septembre : forum des associations à Saint-Symphorien-le-Château. Ce forum sera l'occasion de présenter toutes les associations castel symphorinoises et bleurisiennes.

Le 11 octobre : concert gratuit en l'église de Saint-Symphorien-le-Château (*l'horaire sera précisé sur les affiches apposées dans le village*)

Le 17 octobre : journée « portes ouvertes » de l'association « Mosaïques et créations » (salle communale) (*voir notre article en page 5*).

Les 19 septembre et 17 octobre : fabrication du pain à la ferme Lemaire située près de la cour de la Mairie.



Bleury pratique

La mairie à votre disposition

Téléphone / Fax : 02 37 31 58 13
Courriel : mairie-bleury@wanadoo.fr
Site internet : Bleury.fr
Horaires d'ouverture au public :
- lundi : 10 h à 11 h 30
- samedi : 10 h à 12 h
ou sur rendez-vous



Locations

La Mairie met à votre disposition la salle communale (avec ou sans cuisine), le jardin communal, des tables, des chaises, des assiettes et des couverts, des barnums, une remorque.

Les conditions de location (tarifs, dépôt de garantie etc...) sont disponibles sur le site internet de Bleury et en Mairie (02 37 31 58 13).
Voir article en page 5. Vous pouvez également effectuer des photocopies à la Mairie, moyennant une contribution de 0,20 €/copie.

Carnet



NAISSANCES

Noa DEHU, le 16 janvier 2009, 10 rue d'Esclimont
Ange DINASQUET, le 24 février 2009, 2A, rue de la Mairie
Gohan PROUST, le 14 juin 2009, 2, Route de Gallardon

Félicitations aux heureux parents

MARIAGES

Carmen GUELANGARD et Noël PEYSSONNERIE, le 6 juin 2009, 1 rue du Pont (*Voir photo ci-contre*)

Cécile TRAUT et Jean-Pierre AMARAL, le 20 juin 2009, 6 route de Gallardon

Tous nos souhaits de bonheur aux nouveaux mariés



<http://www.bleury.fr>

JUILLET 2009 – n°2/2009

AU SOMMAIRE

Message du Maire	p.1
Sécurité dans le village	p.2
Déviation de Gallardon	p.3
Passeport biométrique et Carte d'identité	p.3
Défibrillateur	p.3
Travaux d'assainissement	p.3
Grippe A/H1N1	p.4
Plan canicule	p.4
Bruit	p.4
Dates à retenir	p.4
Le carnet	p.4
Bleury pratique	p.4

Matériel de la commune en location p.5

Mini schools à Pont sous Gallardon p.5

Taxi collectif p.5

De jeunes artistes récompensés p.5

Animation jeunesse Été 2009 p.5

Mémoires de Bleury p.6

A NOTER
La mairie sera fermée au public du 3 au 24 août 2009. En cas d'urgence et d'urgence seulement, vous pouvez joindre Juliett GUIOT au 06 98 02 42 37

Le message de votre Maire

Chères bleurisiennes, chers bleurisiens,

Comme chaque année nous avons célébré l'arrivée de l'été avec la Fête de la Musique. Pour cette nouvelle édition, l'association « T'es pas chap » nous a prêté son chapiteau. Des membres de l'association « Le bon vivre longroisien », des bénévoles, des élus ont travaillé à rendre cet événement festif. Messieurs PICHARD & LIGEARD ont assuré l'animation et la coordination avec brio, comme ils le font depuis onze ans maintenant. Je remercie chaleureusement toutes ces bonnes volontés et cette générosité mises au service des bleurisiens.

Quelques infos diverses :

- Lors du vote du budget, les élus du Conseil Municipal ont pour la deuxième année consécutive décidé de ne pas augmenter les taux et ce pour les quatre taxes : habitation / professionnelle / foncier bâti / foncier non bâti. Néanmoins vous constaterez une légère augmentation sur vos prochaines feuilles d'impôts car l'Etat a relevé les bases.

- Lors du week-end des prochaines journées du patrimoine en septembre un administré propose de nous faire admirer les étoiles grâce à sa lunette d'astronome. Cette présentation céleste sera assortie de ses commentaires éclairés afin de nous donner quelques repères. Vous serez informés du lieu et de la date précise par affichage.

- Pour faire suite à la proposition de la commune de Saint Symphorien le Château et de son association des anciens combattants, le conseil municipal de Bleury a accepté de célébrer le prochain 11 novembre conjointement. Ainsi nous nous retrouverons à **10 heures** au cimetière de Bleury où nous déposerons une gerbe au monument aux morts et rendrons hommage aux morts pour la France lors de la première guerre mondiale. A 11 heures nous nous rendrons au cimetière de Saint Symphorien le Château pour une cérémonie similaire, enfin tous les participants seront invités à la mairie castel-symphorinoise autour du verre de l'amitié. L'année suivante les opérations se dérouleront dans l'autre sens.

- Pour la célébration du 8 mai, chaque commune organisera sa cérémonie séparément comme d'habitude.

- Le Conseiller Général vient de remettre à notre commune le 2^{ème} prix d'arrondissement pour le fleurissement du village. Une bleurienne ayant participé à ce concours à titre personnel (en s'inscrivant en mairie) en a aussi été lauréate. Que nos employés techniques et nos administrés qui embellissent notre cadre de vie en soient remerciés.

Etre Maire d'une petite commune n'est pas un travail toujours aisé mais toujours exaltant. Le dévouement des élus qui m'accompagnent ainsi que la grande qualité des employés communaux de Bleury facilitent la tâche. Je profite de ce « mot du maire » pour leur rendre hommage.

Je tiens aussi à vous annoncer que notre secrétaire de Mairie Stéphanie BRUNELET a mis au monde une petite Lola le 29 avril dernier à laquelle je souhaite la bienvenue et que j'ai eu l'honneur de marier Noël PEYSSONNERIE, employé communal, le 6 juin dernier auquel je souhaite beaucoup de bonheur.

Enfin je vous souhaite à tous un très bel été,
Cordialement,

Juliett GUIOT

BLEURY INFOS

Numéro de juillet n°2/2009 - MAIRIE DE BLEURY -
3, rue de la Mairie 28700 Bleury - Tél : 02 37 31 58 13
Directeur de la Publication : Juliett GUIOT

Responsable de la Rédaction : Claudine CAGNIEUL

Impression Cartridge World - Le Bleury Infos est imprimé à 250 exemplaires - Dépôt légal des parutions

Sécurité dans le village

Nous disposons désormais d'un bilan précis du trafic routier sur la commune.

En septembre 2008 nous avons sollicité le Conseil Général afin que des comptages soient réalisés à chacune des entrées de Bleury ainsi qu'en centre bourg.

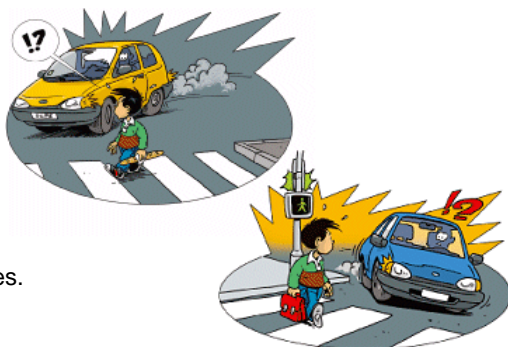
L'objectif était de pouvoir apprécier précisément :

- la vitesse des véhicules en entrée/sortie de Bleury et en centre bourg,
- le nombre de voitures (VL) traversant notre commune,
- le nombre de poids-lourds (PL) traversant notre commune,
- les axes prioritaires nécessitant un aménagement routier

Les tableaux de relevés qui suivent constituent la synthèse des informations recueillies.

Ces comptages ont eu lieu :

- du mercredi 01/04 au mardi 07/04 pour les comptages 4 & 5
- du mardi 24/03 au lundi 30/03 pour les autres comptages



• Entrées bourg

N°	Sens	Lieu du comptage	Emplacement du comptage	Véhicules respectant le 50 km/h (en %)	Vitesse pratiquée par 85% des véhicules (en km/h)	Trafic VL (par jour)	Trafic PL (y compris cars) (par jour)
1	Bleury-Ecrosnes	rue de la Libération	lavoir canal	22,2	69	411	15
	Ecrosnes-Bleury			12,9	75	336	21
2	Bleury-Saint-Symphorien	rue d'Auneau	panneau d'agglomération	4,5	78	761	40
	Saint-Symphorien-Bleury			6,6	73	845	28
3	Bleury-Gallardon	rue de Gallardon	panneau "prudence"	62,9	56	525	16
	Gallardon-Bleury			34,0	63	549	28
4	Bleury-N10	rue du viaduc	5 rue du viaduc	81,7	52	104	3
	N10-Bleury			79,7	53	96	3

(le comptage n°4 aurait mérité d'être positionné en sortie de Bleury comme les 3 premiers, un nouveau comptage sera demandé)

• Centre bourg

N°	Sens	Lieu du comptage	Emplacement du comptage	Véhicules respectant le 50 km/h (en %)	Vitesse pratiquée par 85% des véhicules (en km/h)	Trafic VL (par jour)	Trafic PL (y compris cars) (par jour)
5	vers mairie	rue de la mairie	pont canal	95,8	44	174	9
	vers Montlouet			96,3	44	182	8
6	vers Gallardon	rue de Gallardon	2 rue de Gallardon	97,8	43	697	28
	vers Saint-Symphorien			97,1	43	760	34

On voit que les comptages n°1 et n°2 mettent en évidence une vitesse excessive des usagers : les axes routiers correspondants doivent être aménagés prioritairement. **Ces comptages 1 & 2 ont décelé 2 usagers arrivant à 140 km/h !**

La réduction de la vitesse ne peut être obtenue que par des aménagements spécifiques : ralentisseurs, chicanes, aménagement central, aménagement paysager, surélévation de chaussée, stationnement alterné, ...

Nous examinerons avec les spécialistes du Conseil Général quel est l'aménagement le plus adapté à chaque situation ainsi que son coût.

Le recours à ces aménagements constitue le moyen d'agir sur le comportement des usagers pour assurer la sécurité des administrés. Leur implantation a pour but d'obliger les conducteurs à respecter la vitesse réglementaire, sans pour autant causer de gêne excessive à ceux qui la respectent déjà. Il importe que ces aménagements soient implantés à des endroits où :

- le conducteur, bien informé de la nature des lieux et de la vitesse autorisée, ne sera pas surpris,
- les conditions d'implantation ne devront pas provoquer de nuisances, en particulier sonores, pour les riverains.

Lors de la présentation des résultats de comptages, un élément important manquait : le comptage positionné à Montaigu au croisement RD18 / route d'Ymeray / rue du moulin. Nous attendons les résultats avec impatience afin de pouvoir en débattre, d'un point de vue global, en séance du Conseil Municipal.

Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier.

Déviations de Gallardon : Travaux de la Commission de concertation à la Communauté de Communes - (suite)

Dans le numéro de Janvier, nous vous avons informés de la création d'une nouvelle commission à la suite du refus de la préfecture concernant le projet de déviation de Gallardon.

Elle est constituée par les représentants de toutes les communes de la Communauté de Communes, par les représentants des associations « Patrimoine des vallées » et « APDG » (Association Pour la Déviation de Gallardon), ainsi que par le Président du SCOT et la Présidente de la Communauté de Communes. Les délégués de Bleury sont Jean-Paul LIGEARD et Jean-Pascal MARTINENQ. Après la première réunion du 6 novembre 2008 en présence du Président du Conseil Général A. de Montgolfier, la seconde réunion n'a eu lieu que le 25 mai 2009. Les résultats de comptage présentés par le conseil général ont déçu les participants dans la mesure où ils étaient extrapolés de comptages effectués en 1998.

La méthodologie présentée par les représentants du Conseil Général ne nous a pas semblé permettre des progrès rapides alors que tout le monde s'accorde sur l'urgence des mesures à prendre. Enfin, lors de la dernière réunion du 7 Juillet dernier, le Conseil Général a proposé un plan d'actions en trois volets :

- 1) Réalisation à l'automne d'un comptage « origine destination » : rapport prévu en janvier 2010.
 - 2) Mise en œuvre de mesures immédiates de plan de circulation des poids lourds après négociation avec les communes affectées et avec le département 78 : mise en application d'ici juin 2010.
 - 3) Lancement à l'automne d'une étude d'environnement sur un large secteur entourant Gallardon, pré-requis nécessaire à l'étude de nouveaux tracés possibles de déviation dans ce périmètre.
- Soyez assurés que vos élus resteront très vigilants sur ce dossier.

Passeport biométrique : La mairie de Bleury n'instruit plus Les demandes de passeports

En application d'une directive européenne, la puce des nouveaux passeports contient désormais la photo et les empreintes digitales.

La liste des mairies disposant du dispositif de délivrance des passeports biométriques en Eure-et-Loir a été publiée. Il s'agit des communes suivantes :

Anet, Auneau, Bonneval, Brezolles, Chartres, Cloyes-sur-le Loir, Châteaudun, Châteauneuf-en-Thymerais, Courville-sur-Eure, Dreux, Illiers-Combray, Lucé, Maintenon, Nogent-le-Roi, Nogent-le-Rotrou, Vernouillet, Voves.

La Mairie de Bleury n'est donc plus habilitée à instruire les dossiers de demandes de passeports.

Il vous est possible de déposer votre dossier de demande de passeport dans la mairie de votre choix dès lors qu'elle dispose du dispositif de délivrance des passeports biométriques, ceci même si vous n'y êtes pas domicilié, même hors département.

Les documents à produire pour constituer la demande de passeport biométrique restent les mêmes : justificatif de domicile, extrait d'acte de naissance, timbre fiscal de 89 euros pour les majeurs, 45 euros pour les mineurs de 15 à 18 ans et 20 euros pour les mineurs de 0 à 15 ans. Les photos et les empreintes seront désormais prises dans les mairies habilitées.

Carte d'identité : Prenez garde aux délais

Le délai de délivrance des cartes d'identité est d'environ deux mois. Afin d'éviter toute mauvaise surprise, nous vous conseillons d'anticiper et de déposer votre dossier en mairie sans tarder.



Notre village se dote d'un défibrillateur

Les lieux recevant du public devront dans un proche avenir être dotés d'un défibrillateur.

Devenant cette obligation, le Conseil Municipal a voté l'achat de cet équipement dont le coût est partiellement couvert par une subvention du Conseil Général d'Eure-&-Loir (en 2009). Il sera installé à proximité de la Mairie.

Parents, collègues, sportifs... n'importe quel témoin d'un arrêt cardiaque peut être amené à se servir d'un défibrillateur automatique. Très simple à utiliser, il peut sauver une vie. En France, on compte 40.000 à 60.000 morts par arrêt cardiaque chaque année, soit 200 morts par jour. Si un massage cardiaque et un défibrillateur étaient utilisés pour la réanimation dans les cinq premières minutes après l'arrêt cardiaque, on passerait à 30% de chances de survie sans séquelles. Le délai d'intervention des équipes d'urgence étant en moyenne de 7 à 8 minutes, l'idéal serait que les proches ou témoins de la victime puissent réaliser directement cette défibrillation dans les 5 minutes suivant l'accident, afin d'augmenter les chances de survie.

Bien entendu, l'appel des secours reste une priorité dès que l'on constate un arrêt respiratoire. **Pour rappel** : appeler le 15, le 18 ou le 112.

Dès la mise en place du défibrillateur à Bleury, les administrés seront invités à assister à une démonstration afin de se familiariser avec son usage.

Travaux d'assainissement

La deuxième partie des travaux d'assainissement se déroulera en 5 phases et devrait commencer début 2010. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées comme la suppression du service ingénierie de la D.D.A.F., lequel devait nous assister pour la maîtrise d'œuvre, la suppression des subventions du Conseil Général pour les réseaux, etc., nous avons publié une annonce dans le Bulletin Officiel afin de lancer un appel d'offres pour contractualiser avec un cabinet d'assistance à Maîtrise d'œuvre lequel une fois retenu rédigera le dossier de consultation des entreprises, choisira avec nous l'entreprise et nous assistera pendant les travaux.

Matériel de la commune en location

Pour un usage privé ou associatif, la Mairie de Bleury vous propose différents services et matériels en location. Vous trouverez ci-dessous les tarifs (*) pratiqués pour l'année 2009.

Salle communale

Pour les habitants de Bleury :

- ⇒ sans la cuisine : 85 €
- ⇒ avec la cuisine : 140 € (avec 50 couverts)

Pour les locataires hors commune :

- ⇒ sans la cuisine : 160 €
- ⇒ avec la cuisine : 220 € (avec 50 couverts)

Tables : Des tables (6 à 8 couverts) sont à votre disposition
⇒ Prix unitaire : 3,50 €

Chaises : Des chaises empilables sont disponibles en quantité importante.

- ⇒ Prix unitaire : 0,50 €

Barnums : Les barnums protègent de la pluie mais aussi du soleil.

- ⇒ Prix unitaire : 42 €
- ⇒ Installation (optionnelle) : 42 € par barnum

Remorque : La Mairie dispose d'une remorque, utile pour transporter des éléments encombrants.

- ⇒ Prix journalier : 20 €

(*) Toute location suppose le versement d'un dépôt de garantie de 150 €

Mini schools à Pont sous Gallardon

Les mini schools proposent des activités d'initiation et d'apprentissage de l'anglais pour les enfants dès l'âge de 3 ans. Elles sont présentes en France depuis plus de 30 ans. Elles mettent en œuvre des méthodes pédagogiques spécifiques, ludiques et interactives, adaptées à chaque tranche d'âge. Tout au long de l'année, une heure par semaine, les enfants sont réunis autour de leur animateur pour participer à une véritable animation tout en anglais.

L'antenne de Pont-sous-Gallardon a ouvert ses portes en novembre 2008. Elle est constituée de deux groupes de 11 enfants âgés de 4 et 5 ans. Les séances ont lieu le lundi soir de 17h15 à 18h15 ou le mercredi matin de 9h45 à 10h45.

Pour tous renseignements : Valérie DUVAL 02 37 31 89 01

Taxi collectif : un service à votre disposition pour vos déplacements

Nous vous rappelons qu'un service de « transport à la demande » est en place depuis le début de l'année. Il s'agit d'un aller et retour en taxi collectif entre les communes et Gallardon pour le marché du mercredi matin et le samedi permettant de passer 2 heures sur place. Tarif : 1.60 € le ticket. Numéro à appeler pour réserver (impérativement la veille) : 0825 00 28 29 (compagnie Transbeauce). Départ de Bleury à 9 :07 et de Bonville à 9 :10. Retour, départ de Gallardon à 11 :20.

De jeunes artistes de Bleury récompensés

Depuis quelques années, l'association « **Mosaïques et créations** », animée et présidée par Odette NAVET, rassemble enfants et adultes autour de cette activité manuelle. Sélectionnée aux 7^{èmes} rencontres internationales de mosaïque, qui se sont déroulées à Chartres le 23 novembre 2008, une des œuvres réalisées par les enfants de l'association a remporté le 1^{er} prix, catégorie jeunes et groupes.

Lors du pot de l'amitié de la commémoration du 8 mai, les participants ont eu le plaisir de découvrir dans la salle des fêtes de Bleury, de magnifiques fresques et de rencontrer les artistes de l'association qui étaient venus à cette occasion pour recevoir les félicitations de la municipalité. Toutes les personnes présentes ont salué la beauté des œuvres et le talent de leurs auteurs.

Nous remercions de nouveau Odette NAVET pour l'énergie déployée à enseigner son art et pour ce merveilleux résultat. Bravo à tous les artistes !

A noter qu'une journée porte ouverte est prévue le samedi 17 octobre 2009 dans la salle communale.



Animation jeunesse été 2009

Les activités destinées aux jeunes de 11 à 17 ans (nés de 1992 à 1998), organisées par le Communauté de communes du Val de Voise, reprennent du lundi 6 juillet au 14 août 2009 (sans week-end, ni pont, ni férié).

Comme l'été dernier, la palette des activités proposées est très étendue. Les dossiers d'inscription sont disponibles depuis le 8 juin 2009 :

- à l'accueil du collège de Gallardon
- en mairie
- au siège de la communauté de communes de 9h à 12 h, du lundi au jeudi (Grande rue – Montlouet – Gallardon).

Vous pouvez également joindre Sylvie au 09 64 42 73 13

Mémoires de Bleury : Fêtes, Us et Coutumes

Nous publions ci-après la suite... et la fin des mémoires de Bleury.

Fête de Pâques

En dehors de la fête traditionnelle, les enfants de chœur frappaient aux portes des maisons pour faire la quête et recevoir des œufs frais. Ils chantaient « j'ai un petit coq dans mon panier qui n'a jamais, jamais chanté, un jour viendra, il chantera, Alléluia ! Alléluia ! » ensuite, ils offraient une hostie.

L'argent récolté servait soit à racheter d'autres hosties, soit était partagé entre les enfants. Cette coutume avait pour nom le Pâquerêt.

La fête du mai

(Le mai était une petite branche de bouleau) c'était « La fête du village », elle avait lieu le premier dimanche de mai (pendant la guerre puis un peu après), 8 jours avant la fête, les jeunes hommes accrochaient des branches de bouleau aux portes des maisons des jeunes filles non mariées.

Le jour de la fête, un concert était donné sur la place de l'église sous chapiteau ; des jeux divers étaient organisés (chamboule tout, tir à la carabine) et le soir un bal avait lieu. Le lendemain, les jeunes gens passaient avec un mai géant enrubanné (un bouleau entier avec des rubans de toutes les couleurs) dans les rues et s'arrêtaient chez toutes les jeunes filles qui devaient leur donner des pièces de monnaie. Le mai géant était accroché à la maison où le plus de monnaie avait été collecté. Cet argent permettait de financer le repas qui avait lieu dans un des cafés de Bleury où toutes les jeunes filles étaient invitées.

Lundi de Pentecôte

Vers 1900, afin d'organiser la fête du lundi de Pentecôte, un bal du côté de la Baillive, au Gué de Bleury, des jeunes gens déposaient au sol des planches pour faire un parquet et c'est au son de la musique d'un violoneux qu'ils dansaient.

Jusqu'en 1970, la fête du 14 juillet marquait la fin de l'année scolaire, c'était l'occasion de récompenser les enfants scolarisés avec la distribution des prix : notamment les enfants de l'école recevaient un livre (dictionnaire ou livre de cuisine) et une somme d'argent de la commune. Cette somme était placée à la Caisse d'Epargne. C'était aussi la fête pour tout le monde, les gens se rassemblaient au village. Parfois il y avait des scènes de théâtre, la femme de l'instituteur confectionnait des habits et des robes à cette occasion et on faisait chanter les enfants. Les pompiers revêtaient ce jour-là leur tenue officielle pour la revue.

Des jeux étaient organisés : course aux ciseaux, course de vitesse, course en sac, tombola, etc....

La coutume de la Passée d'août

Le fermier qui finissait sa récolte accrochait un rameau à sa charrette puis il faisait un bon repas avec ses ouvriers.

La commémoration du 11 novembre

La commune organisait un défilé de la Mairie au cimetière. Les pompiers portaient le drapeau national, tous les enfants de l'école suivaient, jusqu'au monument aux morts. Tous les gens du village se joignaient au défilé. Les enfants déposaient un petit bouquet de chrysanthèmes. Le Maire citait le nom de chaque soldat mort au cours des guerres et le plus ancien des combattants ajoutait « Mort pour la France ». La cérémonie était suivie d'un rassemblement dans l'un des cafés où était servie une boisson chaude et de la brioche.

Noël

Un sapin dominait dans l'école, une séance de cinéma était proposée pour parents et enfants. La commune offrait des jouets aux enfants.

Avant la guerre de 1939, la Duchesse du Château d'Esclimont offrait aux enfants du catéchisme un chocolat chaud, une brioche et des petits jouets. Cela se passait chez les sœurs à St Symphorien (lieu actuel de l'association Le Relais).

Avant la guerre, la statue de Notre Dame de Boulogne a été portée en procession de Bleury à Levainville. A cette occasion, beaucoup de familles avaient confectionné des écussons en forme de cœur qu'elles amenèrent à Levainville.

En 1949, Bleury s'unît à St Symphorien pour participer au concours de chars fleuris organisé par le comice agricole de Maintenon. Ce fut un réel évènement pour les jeunes de la commune.

*Ces Mémoires ont été recueillies auprès d'Anciens de Bleury en 2006 et 2007 :
Odette et Christiane COINCE, Yvette et Maurice DESHAYES, Ghislaine et Guy DHEE, Yvette GUYOT, Roberte LEMAIRE,
Lily JUNK, Lucie et Marcel PERRAULT, Pierrette PEYSSONERIE
Enfants ayant participé à l'illustration des Mémoires : Pauline BERINO, Christie FERRO, Océane LECOARER et Ophélie ROY
accompagnés par Michaël BALIN et Cathy LECOARER
Mémoires recueillies par : Noëlle, Danielle et Michaël BALIN, Catherine DEVARIEUX et Maryvonne LEMAIRE*